

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

MAIRIE DE SAINT-GERMER DE FLY

DEPARTEMENT DE L'OISE

60850 - SAINT-GERMER DE FLY

Arrondissement de BEAUVAIS



Canton de GRANDVILLIERS

☎ : 03.44.82.50.15.

Fax : 03.44.82.82.09.

E.Mail : mairie-st-germer@wanadoo.fr

Site : <http://www.mairie-st-germer.fr/>



Compte-Rendu

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUIN 2015

➤ Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne Madame Caroline NUC secrétaire de séance.

➤ Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 07 avril 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le compte-rendu du Conseil Municipal en date du 07 avril 2015.

➤ Vente HENAUT / Commune de SAINT GERMER DE FLY Régularisation du dossier

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

▶ **décide** l'acquisition de la parcelle sise à Saint Germer de Fly (Oise), lieudit « LA PRÉE », cadastrée section H numéro 608 pour une contenance de 0ha 10a 28ca, et provenant de la division d'un immeuble de plus grande importance initialement cadastré section H numéro 495 pour une contenance de 2ha 23a 15ca, appartenant à Monsieur Jean-Claude HENAUT et Monsieur Jean-Claude HENAUT, demeurant à SAINT GERMER DE FLY (Oise), 5 rue de Bretel, et ce moyennant le prix de **trois mille euros (3 000.00 €)**,

- ▶ **décide** que ladite acquisition sera régularisée par les soins de Maître Philippe PLASKOWSKI, Notaire à Saint Germer de Fly (Oise), 27 rue Michel Greuet,
- ▶ **décide** que l'ensemble des frais et droits liés à l'établissement de l'acte notarié d'acquisition de la parcelle susvisées sera pris en charge par la Commune de Saint Germer de Fly, acquéreur,
- ▶ **donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire à l'effet de signer l'acte d'acquisition en l'Etude de Maître Philippe PLASKOWSKI, Notaire susnommé.

➤ Budget Primitif 2015 – Régularisation – Décision modificative

Il apparaît que dans le Budget Primitif 2015 de la Commune, le compte 021 (235 197.00 €) et le compte 023 (232 377.00 €) ne sont pas équilibrés alors qu'ils devraient l'être.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **accepte** de prendre la décision modificative suivante :

A prendre au 61522 – Entretien et réparations – Bâtiments	= - 2820.00 €
A mettre au 023 – Virement à la section d'Investissement	= + 2820.00 €

➤ Budget Primitif 2015 – Renégociation des prêts – Ouverture de crédits 1

Fin octobre, des renégociations de prêts ont été effectuées, notamment pour le prêt n° 70000650399 ; les clauses de ce réaménagement prévoient que l'indemnité de réaménagement est capitalisée et sera remboursée sur la durée restante.

Il convient de procéder à diverses opérations comptables.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **accepte** la décision modificative suivante :

▶ Dépense d'investissement - compte 166	+ 77 796.00 €
▶ Recette d'investissement - compte 166	+ 81 736.00 €
▶ Recette d'investissement - compte 021	- 3 940.00 €
▶ Dépense de fonctionnement - compte 023	- 3 940.00 €
▶ Dépense de fonctionnement - compte 668	+ 3 940.00 €
▶ Dépense d'investissement - compte 166-041	+ 3 940.00 €
▶ Recette d'investissement - compte 1641-041	+ 3 940.00 €

➤ Budget Primitif 2015 – Renégociation des prêts – Ouverture de crédits 2

Fin octobre, des renégociations de prêts ont été effectuées, notamment pour le prêt n° 72129616617 ; les clauses de ce réaménagement prévoient que l'indemnité de réaménagement est capitalisée et sera remboursée sur la durée restante.

Il convient de procéder à diverses opérations comptables.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **accepte** la décision modificative suivante :

▶ Dépense d'investissement - compte 166	+ 772 285.00 €
▶ Recette d'investissement - compte 166	+ 815 533.00 €
▶ Recette d'investissement - compte 021	- 43 248.00 €
▶ Dépense de fonctionnement - compte 023	- 43 248.00 €
▶ Dépense de fonctionnement - compte 668	+ 43 248.00 €
▶ Dépense d'investissement - compte 166-041	+ 43 248.00 €
▶ Recette d'investissement - compte 1641-041	+ 43 248.00 €

Il est rappelé que Monsieur Loïc DE VILLERS, propriétaire du château, va participer financièrement à hauteur de 50% de ces travaux. En effet, la Commune de Saint Germer de Fly et Monsieur Loïc DE VILLERS sont co-contractants solidaires dans cette opération.

Les travaux pour le mur de la place et le mur de la cour de la Mairie débuteront courant juin 2015.

Les travaux pour le mur de l'école Eugène Elie seront effectués cet été, avant la reprise de l'école en septembre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Accepte** la réalisation de ces travaux,
 - **Accepte** les différents devis et **Autorise** Monsieur le Maire à signer les devis avec la SARL « BÂTIR » et l'entreprise BÉTOURNÉ
 - **Autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat pour mission avec le Bureau Catherine-CRÉPIN.
- Questions diverses

1 - DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX - CONSEIL GENERAL DE L'OISE



Préfecture

Secrétariat Général

Direction des Relations
avec les Collectivités Locales,

Bureau du contrôle budgétaire et des dotations de l'Etat

Affaire suivie par : Mme BEDEL

Tél : 03.44.06.13.21

Fax : 03.44.06.13.42

Courriel : murielle.bedel@oise.gouv.fr

Beauvais, le - 5 MAI 2015

Le Préfet de l'Oise

à

Monsieur le Maire de ST GERMER-DE-FLY



Objet : Dotation d'équipement des territoires ruraux

J'ai l'honneur de vous informer que dans le cadre de la programmation 2015 des opérations éligibles à la dotation d'équipement des territoires ruraux, j'ai décidé de retenir, sur proposition de M. le Secrétaire Général, les dossiers que vous avez présentés pour :

- | | |
|---|-------------|
| - l'aménagement d'un jardin du souvenir au nouveau cimetière | 2 829,03 € |
| Coût : 7 072,57 € - Taux : 40 % | |
| - un aménagement de sécurité, Douce rue et mise en place d'une zone 30 dans le centre bourg | 50 000,00 € |
| Coût 100 000 € - Taux : 50 % | |

Un arrêté attributif de subvention vous parviendra prochainement.

Mes services demeurent à votre disposition pour vous apporter les précisions complémentaires que vous jugerez nécessaires.


Emmanuel BERTHIER

2- PASS PERMIS CITOYEN

Le Conseil Municipal est favorable à ce dispositif ; le Conseil Départemental en sera averti.

3 - OCCUPATION VOIRIE

Monsieur Laurent Hue souhaite installer son commerce ambulancier sur le domaine public. Accord lui est donné à condition qu'il s'installe sur le parking de l'ancienne gare - RN31.

4 - TRAVAUX TOILETTES ECOLE ELEMENTAIRE

Un plan a été donné à l'ensemble des élus et sera soumis aux parents d'élèves lors de la prochaine réunion. Au prochain Conseil Municipal, une demande de subvention sera effectuée auprès du Conseil Général de l'Oise. Les travaux devraient être effectués à l'été 2016.

5 - PARKING CENTRE-BOURG

Suite à des travaux que veulent faire les propriétaires de la ferme DAVESNE, Monsieur le Maire propose une idée de parking pour le centre bourg.

La Commune pourrait récupérer une partie de la parcelle de la ferme DAVESNE + le décroché de terrain de la Boulangerie LAMBILLOTTE ; cela permettrait donc de pouvoir créer un parking. Il serait également possible de faire une sortie par le porche de l'épicerie (sens circulation)

L'ensemble du conseil émet un avis favorable et autorise Monsieur le Maire à continuer les démarches.

6- MOTIFS LUMINEUX

Monsieur le Maire propose que de nouveaux motifs lumineux soient achetés ; l'ensemble du Conseil est d'accord.

7 - SITE INTERNET

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le site internet de la Commune a été créé.

L'adresse est : <http://www.mairie-st-germer.fr/>

Une présentation du site est effectuée.

8 - FACEBOOK

Un compte Facebook a été également créé.

Le nom est : **Mairie ST Germer**

➤ Tour de table

M. Dominique LOISEAU

Bilan des enfants qui participent aux Jeux Inter villages du 13 juin prochain.

Il pourrait y avoir entre 2 et 3 équipes.

Encadrants : M. VILLETTE, M. LOISEAU, Mme DELAPORTE, Mme TROMP et Mme DELAPORTE Angéline. Un transport par les élus est possible.

Mme Pascaline GENTIEU

Explique qu'un parent d'élève a demandé si un abribus pouvait être installé devant l'école élémentaire (en cas de mauvais temps).

M. Michel DE WULF

Se plaint du mauvais stationnement et de la mauvaise circulation dans la rue de la Mare Lurin occasionné par l'entreprise de M. CISSEVILLE. Un nouveau courrier lui sera envoyé.

M David DELAPORTE

Demande quand sera faite la liste pour les jouets de Noël ; il lui est répondu que c'est beaucoup trop tôt sachant que les inscriptions dans les écoles ne sont pas terminées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Monsieur Alain LEVASSEUR,

Madame DELAPORTE Martine,

Monsieur BERNARDIN Denis,

Monsieur LOISEAU Dominique,

Madame ALEXIS Nicole,

Monsieur VILLETTE Daniel,

Madame AUBRY Denise,

Monsieur ESCURE Bruno,

Madame GENTIEU Pascaline,

Monsieur LEFEVERE Patrick,

Mme Caroline NUC,

Monsieur CAMUS Irénée,

Madame Marie-Sabine RENARD,

Monsieur DE WULF Michel,

Madame TOLU Sandrine,

Monsieur DELAPORTE David,

Madame TROMP Patricia,

Monsieur LAMBILLOTTE Xavier.